

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION N°2020.00407**

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES (SYDEMER) - DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUITE A LA  
MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 117

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,  
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,  
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par  
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Tom PENTEGOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,  
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,

RECUEIL PREFECTURE  
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201203-02020304070

DATE: 07AF-PHCHAC2 : 11 décembre 2020

M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

### **SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SYDEMER) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT**

Saint-Etienne Métropole est membre du SYDEMER, syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais. Le SYDEMER a été créé fin 2008 par arrêté inter-préfectoral. Il regroupe 228 communes, 5 établissements publics de coopération intercommunale et près de 625 000 habitants.

Par délibération n°2020.00217 du 17 juillet 2020, et conformément aux statuts du Syndicat en vigueur, Saint-Etienne Métropole a désigné ses 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

L'arrêté interpréfectoral n°338 du 26 octobre 2020 portant modification des statuts du SYDEMER introduit un mécanisme de vote plural qui réduit le nombre de représentants de certains EPCI membres, dont Saint-Etienne Métropole, tout en conservant la représentativité actuelle.

L'article 7 des nouveaux statuts du SYDEMER précise ainsi :

*« Le syndicat est administré par un comité syndical composé de membres délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres.*

*Chaque collectivité est représentée par trois délégués titulaires.*

*Le dernier recensement INSEE (avec population sans double compte) sert de base à la répartition des voix par délégué, pour chaque établissement public.*

*La représentation des membres délégués au comité syndical désignés par les structures adhérentes est déterminée comme suit :*

- *Deux voix par délégué pour les personnes publiques regroupant moins de 10 000 habitants ;*
- *Trois voix par délégué pour les personnes publiques regroupant entre 10 000 et moins de 50 000 habitants;*
- *Six voix par délégué pour les personnes publiques regroupant entre 50 000 habitants et moins de 100 000 habitants;*
- *Huit voix par délégué pour les personnes publiques regroupant au moins 100 000 habitants ;*

*Il est désigné pour chaque délégué titulaire, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.*

*Les délégués titulaires et leurs suppléants sont élus par leurs assemblées délibérantes, conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Soit :*

*Il y a lieu de traduire dans les statuts cette représentation, sur la base de la population légale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :*

- *3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 24 voix, pour Loire Forez Agglomération – 112 053 habitants*
- *3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 18 voix, pour la Communauté de Communes de Forez Est – 63 656 habitants*
- *3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 9 voix pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais – 35 057 habitants*
- *3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 24 voix pour Saint-Etienne Métropole – 404 503 habitants*
- *3 représentants titulaires et 3 suppléants, représentant 9 voix pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien – 16 771 habitants*

*Les délégués sont désignés pour la même durée de mandat que les assemblées dont ils sont issus.*

*En cas de vacance parmi les délégués, par suite de décès, démission ou toute autre cause, il est pourvu au remplacement dans le délai d'un mois par la collectivité d'origine.»*

Saint-Etienne Métropole est donc désormais représentée au sein du comité syndical par 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants qu'il convient de désigner.

**Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.**

**Monsieur le Président propose les candidatures de :**

- **M. François DRIOL, M. Christian JULIEN et Mme Nicole PEYCELON en tant que représentants titulaires,**
- **Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Jennifer BONJOUR et M. Tom PENTECOTE en tant que représentants suppléants.**

**Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.**

**Monsieur Cyrille BONNEFOY fait acte de candidature en tant que représentant titulaire.**

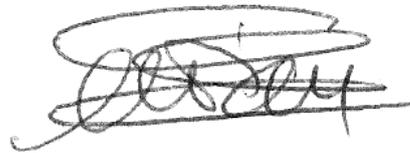
- **A l'issue du vote des représentants titulaires :**
- **nombre de voix obtenues par M. François DRIOL : 105**
- **nombre de voix obtenues par M. Christian JULIEN : 91**
- **nombre de voix obtenues par Mme Nicole PEYCELON : 82**
- **nombre de voix obtenues par M. Cyrille BONNEFOY : 38**

- **A l'issue du vote des représentants suppléants :**
- nombre de voix obtenues par Mme Sylvie FAYOLLE : 101
  - nombre de voix obtenues par Mme Jennifer BONJOUR: 101
  - nombre de voix obtenues par M. Tom PENTECOTE : 97

**Le Conseil Métropolitain désigne à la majorité :**

- **Monsieur François DRIOL (105 voix), Monsieur Christian JULIEN (91 voix) et Madame Nicole PEYCELON (82 voix) en tant que représentants titulaires pour siéger au Comité Syndical du SYDEMER,**
- **Madame Sylvie FAYOLLE (101 voix), Madame Jennifer BONJOUR (101 voix) et Monsieur Tom PENTECOTE (97 voix) en tant que représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical du SYDEMER,**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU